

Informations de base

2024/2728(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci et si cette activité économique ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux: rectification de certaines versions linguistiques

Subject

2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières

2.50.05 Assurances, fonds de retraite

2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes

3.70.20 Développement durable

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
28/06/2024	Publication du document de base non-législatif	C(2024)04352	
18/07/2024	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 4 mois		
18/09/2024	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
26/11/2024	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		